

Nos équipes se déplacent régulièrement à des réunions d'informations organisées avec nos partenaires (Afdas, Pôle emploi spectacle...) et sont présentes lors des principaux temps forts du secteur : Printemps de Bourges, Festival d'Avignon, Festival International du Court Métrage de Clermont-Ferrand, etc.

Pour savoir où nous rencontrer, rendez-vous sur notre site Internet :

www.artistesettechniciensduspectacle.pro

Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter au :

0 800 940 810

(appel gratuit depuis un poste fixe)

fonds-professionnalisation@audiens.org

Vous êtes confronté(e)
à un ralentissement de votre
activité professionnelle ?

Vous avez un projet mais vous
avez besoin d'être accompagné(e)
pour le réaliser ?

Trouvez
les bonnes réponses
avec le **Fonds
de professionnalisation
et de solidarité
des artistes
et techniciens
du spectacle**

0 800 940 810

(appel gratuit depuis un poste fixe)



Le Fonds de professionnalisation, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un **dispositif de soutien professionnel** mis en place par l'État et destiné à **sécuriser le parcours des artistes et techniciens du spectacle rencontrant des difficultés**.
Géré par Audiens, le **volet professionnel et social** agit en complémentarité du système d'indemnisation de Pôle emploi.

Comment ça marche ?

Par une approche globale et personnalisée de l'artiste ou technicien du spectacle grâce à :

- un accompagnement professionnel effectué par des conseillers et des consultants spécialisés dans votre domaine d'activité,
- un soutien social répondant à une situation exceptionnelle en cas de rupture personnelle ou professionnelle,
- une prise en compte des problèmes de santé entravant la carrière (dentaire, audition, vision), un accompagnement psychologique afin de favoriser le dépassement des freins nuisant au parcours professionnel.

Les principales étapes du dispositif



Entretien professionnel avec un conseiller du Fonds de professionnalisation

Point d'entrée du dispositif, cet entretien est un moment privilégié avec un conseiller connaissant les spécificités du secteur du spectacle qui vous permet :

- **d'analyser** votre situation professionnelle, de détecter vos freins et de vous proposer des axes de progrès réalistes,
- **de clarifier votre projet et de vous orienter** vers les partenaires susceptibles d'intervenir dans son élaboration s'il est encore flou,
- **de dresser** l'inventaire de vos droits sociaux et de vous orienter vers l'action sociale d'Audiens en cas de difficultés,
- **de vous diriger** vers les entretiens conseils qui répondent à votre projet de carrière défini.

Le saviez-vous ?

12 300 artistes et techniciens du spectacle ont bénéficié des entretiens professionnels avec les conseillers du Fonds au 01.08.2013

Accompagnement individuel par un consultant spécialisé lorsque votre projet de carrière est défini

Selon la nature de votre projet, vous suivrez un entretien de mise en situation ou un entretien de validation de projet professionnel.

L'entretien de mise en situation, qu'est-ce que c'est ?

Vous rencontrez des freins dans l'exercice de votre métier et vous souhaitez redonner de la dynamique à vos projets.

L'entretien de mise en situation est un moment d'échange avec le consultant, durant lequel vous avez l'occasion de présenter votre parcours, de décrire votre objectif professionnel et la manière dont vous le mettez en place. Vous analysez l'origine des difficultés rencontrées sous l'angle de vos compétences, de votre réseau, de vos outils de prospection, de votre situation économique mais aussi personnelle.

Puis, avec l'aide du consultant, vous mettez en place ou affinez un plan d'action destiné à sécuriser votre carrière, et vous identifiez quels sont les soutiens nécessaires pour concrétiser votre projet.

L'entretien de validation de projet, qu'est-ce que c'est ?

L'entretien de validation de projet fait suite aux réflexions que vous avez d'ores et déjà menées sur votre évolution professionnelle.

Votre projet répond ici à une volonté de vous repositionner sur un autre métier de votre secteur d'activité ou de vous réorienter dans un autre secteur que celui du spectacle.

L'entretien vous permet de :

- présenter votre parcours et votre projet professionnel,
- constater les freins rencontrés et analyser leur origine,
- déterminer la faisabilité de votre projet,
- dégager les solutions possibles et les pistes de recherche pour aboutir à une sécurisation professionnelle.

Et après ?

Lorsque votre projet est validé et qu'un accompagnement pour sa réalisation vous est nécessaire, un entretien de suivi de développement de projet peut vous être proposé.

Quelles sont les aides professionnelles proposées ?

Les aides sont destinées à faciliter la réalisation du projet validé au cours de l'entretien avec le consultant. Leur attribution est personnalisée, basée sur le plan d'action et soumise à des conditions de ressources*.

Nature des aides	Dans quelles situations ?
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'accèsion à un emploi : financement de supports de promotion, location de matériel à usage professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir son art et acquérir les outils nécessaires à une meilleure visibilité professionnelle (site Internet, location de matériel, réalisation de bande-démo...).
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais de déménagement ou de mobilité professionnelle temporaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet professionnel qui nécessite un déménagement ou un déplacement dans un département différent de son domicile.
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux dépenses quotidiennes pendant la durée d'une formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être soutenu financièrement le temps d'une formation non rémunérée, financée par des organismes (Afdas, Pôle emploi, Audiens, etc.).
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de droits pour une formation Afdas pour la reconversion des artistes chorégraphiques et circassiens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les danseurs et artistes de cirque voulant se reconverter.
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de logiciels professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet qui nécessite, pour sa concrétisation, l'acquisition de logiciels professionnels.
<ul style="list-style-type: none"> • Réparation de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet professionnel qui nécessite la réparation de matériels spécifiques aux métiers du spectacle (hors véhicule et matériel informatique).
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux dépenses de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soins de santé (dentaire, optique ou audition) indispensables à l'exercice du métier, identifiés lors de l'entretien professionnel.

*Ces aides sont destinées à des personnes physiques. Elles revêtent un caractère social et sont soumises à un plafond de ressources variant selon le foyer fiscal.

L'accompagnement social

Un accident de vie (maladie, décès, séparation) peut vous éloigner de votre réseau professionnel. La dégradation de la situation professionnelle peut ainsi entraîner très rapidement la détérioration de votre situation sociale et inversement.

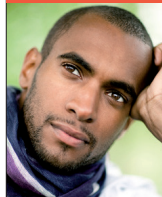
Lorsque vous intégrez le Fonds de professionnalisation et de solidarité, Audiens met à votre service son expérience auprès des publics de la culture et de la communication.

Selon la nature de vos difficultés, les équipes de l'accompagnement solidaire et social pourront faire un examen de vos droits, vous éclairer sur les dispositifs existants, vous orienter vers les organismes nationaux ou locaux traitant de ces sujets et examiner si des aides sociales d'Audiens peuvent vous être attribuées (aides financières exceptionnelles, aides au financement de formation, aides au déménagement, aides aux charges de logement...).

Le saviez-vous ?

1 150 professionnels du spectacle ont fait des demandes d'aides à la participation aux frais de santé indispensables à l'exercice de leur métier.

Olivier assistant vidéo/
cameraman, 35 ans



J'ai travaillé pendant 10 ans en tant qu'assistant vidéo et cameraman. Puis j'ai perdu le bénéfice de l'annexe 8 de l'assurance chômage. Lorsque j'ai pris contact avec le Fonds de professionnalisation et de solidarité, j'étais bénéficiaire du RSA mais je ne souhaitais pas changer de métier. L'entretien de mise en situation m'a permis d'identifier mes points faibles : curriculum vitae non adapté, besoin d'une mise à niveau sur des outils numériques indispensables dans la tenue de mon poste. Ainsi, une formation a été préconisée par le consultant.

« J'ai pu reprendre une activité professionnelle régulière. »

Le Conseil Général ainsi qu'Audiens ont participé à la prise en charge du coût pédagogique de la formation et une aide aux dépenses quotidiennes pendant la durée de la formation m'a été accordée par le Fonds de professionnalisation et de solidarité. À l'heure actuelle, j'ai terminé ma formation et j'ai pu reprendre une activité professionnelle régulière et mettre à jour mes compétences sur le plan technique.

Le saviez-vous ?

1 300 artistes ou techniciens du spectacle accompagnés par le Fonds de professionnalisation ont bénéficié d'aides sociales.

ILS ONT BÉNÉFICIÉ DU FONDS

Charlotte comédienne/
metteur en scène, 43 ans



J'ai commencé ma carrière en tant que comédienne puis enrichi mes compétences par de la mise en scène. Mon activité professionnelle s'était considérablement ralentie. Je me

sentais noyée dans une multitude de projets qui n'aboutissaient pas et je rencontrais de plus en plus de difficultés pour faire parler de moi.

Le Fonds de professionnalisation m'a vraiment permis de prendre le recul nécessaire pour prioriser mes activités et reprendre confiance.

Les conseils et le plan d'action défini par le consultant ont été d'un réel soutien et m'ont aidée à sortir de la « mauvaise passe » dans laquelle je me trouvais jusqu'alors.

« Les conseils et le plan d'action défini par le consultant ont été d'un réel soutien. »

Le Fonds de professionnalisation m'a également soutenue financièrement pour l'enregistrement d'une bande démo et l'inscription sur des annuaires professionnels.

Depuis, mon spectacle a été vendu auprès de deux mairies d'arrondissement parisiennes et a également été joué lors du festival off d'Avignon.

ILS ONT BÉNÉFICIÉ DU FONDS

François directeur
de production, 47 ans



Depuis quelque temps, je vivais une forte baisse d'activité, j'avais envisagé une formation dans un autre secteur.

Afin de clarifier ma demande, j'ai analysé mon parcours et ma motivation avec une conseillère du Fonds de professionnalisation.

« Plusieurs pistes ont pu être dégagées sur lesquelles on m'a demandé de me projeter. »

Elle m'a conseillé d'effectuer des recherches, m'a orienté vers les bons interlocuteurs pour consolider mon projet et chercher la formation nécessaire. Par la suite, j'ai été mis en relation avec Pôle emploi afin de devenir référent QualiPv « Photovoltaïque module électricité ».

Aujourd'hui, diplômés en poche (CAP couvreur-zingueur et QualiPV), je démarre mes premiers chantiers.

Le saviez-vous ?

5 000 demandes d'aides professionnelles ont été formulées par les consultants pour des projets validés.